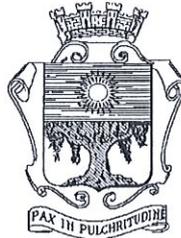


AR Prefecture

006-210600110-20230704-040723_01-DE
Reçu le 06/07/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 : DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 04 JUILLET 2023
A 14 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à Mme Françoise SANCHINI, M. Guy PUJALTE à Mme Carolle LEBRUN, Mme Evelyne BOICHOT à M. Michel CECCONI, Mme Sylvie REVERDY à Mme Marie-José LASRY, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI à M. Michel LOBACCARO, M. Théo PANIZZI à Mme Charlotte MARC, Mme Marie-Anne SYLVSTRE à Mme Jacqueline POTFER.

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14

PRESENTS : 18

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 23 juin 2023

AR Prefecture

006-210600110-20230704-040723_01-DE
Reçu le 06/07/2023



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2023

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2023-28 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société FEUX D'ARTIFICES UNIC, ayant son siège à la Z.I., route de Saint Marcellin, RN92 à ST-PAUL-LES-ROMANS (26750), d'un contrat portant sur le tir d'un feu d'artifices, le jeudi 13 juillet 2023 à 22h, sur la plage de la Petite Afrique à Beaulieu-sur-Mer, à l'occasion de la Fête nationale. Le montant forfaitaire de la prestation est de 8000 € HT, soit 9600 € TTC.

2023-29 : Il a été décidé la passation et la signature avec la Société Française Restauration et Services (SODEXO Education), ayant son siège au 6, rue de la Redoute – 78280 Guyancourt, d'un avenant n°1 à l'accord-cadre avec émissions de bons de commande n°2021/AO-AC/03 du 28 juillet 2021 relatif à la fourniture et à la livraison de repas en liaison froide dans les restaurants scolaires, à la crèche municipale et au centre de loisirs sans hébergement portant sur une augmentation des prix unitaires H.T du bordereau de prix de l'accord-cadre précité de 5,28%. Le présent avenant n°1 prend effet à compter du 1er juillet 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

